



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-QUATORZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 09 janvier 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 09 janvier 2026 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-quatorzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de deux dossiers ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. Du regard sur les perspectives macroéconomiques de la RDC

Le Président de la République a commencé par attirer l'attention du Gouvernement sur l'état de notre conjoncture macroéconomique tel qu'il ressort des données officielles et du cadrage macroéconomique contenu dans la Loi de Finances pour l'exercice 2026 qu'il a promulguée. Cette situation appelle une vigilance accrue ainsi qu'une action gouvernementale rigoureusement coordonnée.

Si une appréciation du Franc Congolais a été observée depuis septembre 2025, le cadrage macroéconomique officiel anticipe néanmoins, à l'horizon fin 2026, un risque de dépréciation de la monnaie nationale.



A cet effet, le Président de la République a appelé au renforcement de la discipline des finances publiques. Il a réaffirmé que la rationalisation des dépenses publiques demeure un levier immédiat, crédible et indispensable pour préserver les équilibres macroéconomiques. Elle implique une allocation plus efficiente des ressources, fondée sur l'élimination des dépenses non prioritaires ou insuffisamment justifiées.

Le Président de la République a insisté, enfin, sur la nécessité d'une communication institutionnelle cohérente et responsable en matière de politique macroéconomique, afin de préserver la crédibilité de l'action publique. Dès lors, il a instruit la Première Ministre de lui transmettre dans les 15 jours un rapport précis et documenté sur l'état d'avancement effectif du processus de rationalisation des dépenses publiques, les mesures mises en œuvre et les résultats attendus à court terme.

2. De la nécessité de garantir l'accès effectif et fiable aux services de télécommunication, numérique et de l'audiovisuel en République Démocratique du Congo

Le Président de la République a enregistré plusieurs doléances sur les perturbations récurrentes affectant l'ensemble des réseaux et services de télécommunications, notamment la téléphonie mobile et fixe, l'internet, la transmission de données, les services numériques, l'interconnexion des réseaux, ainsi que les réseaux de radiodiffusion et de télévision numérique, constatées ces derniers temps sur l'ensemble du territoire national.

Ces défaillances persistantes affectent gravement la vie quotidienne des citoyens, la continuité de l'action publique et le fonctionnement de l'économie nationale, en entraînant des ruptures de communication, des perturbations des transactions bancaires et commerciales, ainsi qu'une dégradation notable des services de radiodiffusion et de télévision numérique, au détriment de la confiance des usagers et des secteurs essentiels de la Nation.

Le Président de la République a rappelé que les télécommunications, dans toutes leurs composantes, constituent un pilier stratégique du développement national, de la souveraineté de l'Etat, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la compétitivité économique.



A l'ère des technologies de l'information, du numérique et de l'audiovisuel, il est impératif de disposer de réseaux fiables, performants, résilients et continus, opérant dans un environnement de concurrence loyale, de couverture équitable du territoire et de stricte protection des consommateurs.

Au vu de tout ce qui précède, le Président de la République a instruit le Ministre des Postes et Télécommunications, le Ministre de l'Economie du Numérique, le Ministre de la Communication, Médias et Porte-Parole du Gouvernement, ainsi que l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), chacun en ce qui le concerne, de, d' :

- *Veiller à ce que l'ensemble des opérateurs de télécommunications, de transmission de données, de services numériques, de radiodiffusion et de télévision numérique fournissent des prestations conformes aux normes, standards et obligations légales et réglementaires en vigueur ;*
- *Renforcer les mécanismes de régulation, de contrôle et de monitoring permanent de la qualité des réseaux et services ;*
- *Assurer une coordination effective entre les Ministères sectoriels, les Autorités de régulation et les services techniques spécialisés, en vue d'une supervision cohérente et efficace du secteur, et d'appliquer, sans faiblesse ni complaisance, les sanctions prévues par les Lois et règlements, à l'encontre de tout opérateur défaillant, chaque fois que les obligations de qualité, de continuité, de couverture ou de protection des usagers ne sont pas respectées.*

Un rapport circonstancié d'exécution de ces instructions, précisant les constats techniques effectués, les mesures correctives imposées, les sanctions éventuellement appliquées, ainsi que les actions structurelles envisagées pour garantir une amélioration durable, mesurable et vérifiable de l'ensemble des services de télécommunications en République Démocratique du Congo est attendu dans les trente (30) jours.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur **la mise en œuvre des Accords de Washington.**



A ce sujet, elle a convoqué et présidé, le jeudi 8 janvier 2026, une séance de travail, avec les Ministres concernés afin d'endosser, par le Gouvernement, le cadre général de coopération en vue de rationaliser les différents projets y contenus et de les matérialiser au bénéfice des intérêts de la République.

En vue d'observer les engagements de la République Démocratique du Congo contenus dans ces Accords, et permettre leur mise en œuvre optimale, les Ministres concernés travailleront, au sein d'un Comité de pilotage, sur l'élaboration d'une feuille de route qui permettra une meilleure coordination de l'action gouvernementale alignée sur la politique définie par le Président de la République, Chef de l'Etat.

Par ailleurs, la Première Ministre prévoit de convoquer une réunion du Comité de conjoncture économique élargie, le mardi 13 janvier 2026, afin d'harmoniser les actions de toutes les parties concernées et d'assurer une meilleure compréhension des clauses contenues dans ces Accords.

Sur un autre volet, la Première Ministre a évoqué **la nécessité de l'application harmonieuse du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti** tel qu'institué par le dernier Décret y relatif, et afin d'assurer le dialogue social permanent entre les partenaires sociaux. Elle a annoncé l'organisation d'une séance de travail avec les responsables des différentes corporations de l'Intersyndicale du Travail, le lundi 12 janvier 2026, à la Primature afin de permettre au Gouvernement de prendre en compte les préoccupations du monde du Travail, six mois après la prise du Décret sur le réajustement du SMIG et ce, avant la convocation d'une réunion du Conseil National du Travail pour harmonisation.

Pour terminer, la Première Ministre a rappelé **les instructions présidentielles relatives à la communication gouvernementale sur toute prise de parole publique qui engage directement la crédibilité, l'autorité et la cohésion de l'Etat.**

Elle a souligné que la parole de l'Etat ne saurait être improvisée ou non maîtrisée, en particulier lorsqu'elle porte sur des questions sensibles liées à la défense nationale, à la sécurité, à la cohésion sociale ou aux relations diplomatiques. Et il est inacceptable de ne pas s'en tenir à cette ligne de conduite.



Au regard de la persistance de prises de parole non concertées, intervenant en dehors des orientations présidentielles, la Première Ministre a rappelé, avec insistance, à l'ensemble des membres du Gouvernement la nécessité de veiller personnellement au strict respect des directives du Chef de l'État en matière de communication.

En conséquence, toute communication sur les sujets sensibles précités doit impérativement s'inscrire dans le mécanisme de concertation préalable placé sous la coordination du Ministre de la Communication et Médias, en lien avec les services compétents de la Présidence et de la Primature, afin de préserver la cohérence des positions de l'État et de prévenir tout risque diplomatique ou sécuritaire. Elle a demandé aux Ministres d'en assurer l'application rigoureuse au sein de leurs cabinets respectifs.

Le Président de la République a, en appui à la communication de la Première Ministre, lancé une mise en garde sévère aux membres du Gouvernement qui ne se soumettront au mécanisme établi au niveau du Ministère de la Communication et des Médias.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par la suite attendue après le rapport des experts de l'ONU sur la situation sécuritaire dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, surtout en termes de violation flagrante des droits de l'homme et des pillages.

Sur le plan politique, le Conseil a été informé du rapport de la mission officielle interinstitutionnelle qui a évalué les conditions préalables à la tenue de la 13^{ème} session de la Conférence des Gouverneurs dans la ville de Bandundu. La mission a constaté des avancées significatives dans les préparatifs et suggéré la date de tenue de ladite Conférence.



Au chapitre du banditisme et de la criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a évoqué la reprise, le 8 janvier 2026, des audiences foraines où comparaissent 427 présumés bandits urbains, communément appelés Kuluna, arrêtés au mois de décembre dernier lors des opérations de bouclage menées dans le cadre de l'opération Ndobbo.

Entre-temps, un cas de vol à mains armées a été déploré, le même jour, dans la commune de Lemba causant la mort du Professeur ABATA DIABANSONO à son domicile. Suite à cet acte ignoble perpétré par sept criminels en fuite et recherchés, une vive réaction populaire s'est manifestée. Des policiers du Sous-Commissariat Home 30 venus pour le constat ont été pris à partie. L'un d'eux a succombé de ses blessures. Des enquêtes se poursuivent et les condoléances ont été présentées aux familles des victimes.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a rassuré de la nécessité de poursuivre les missions de contrôle et de réduction de la violence armée au travers notamment la Commission Nationale de Contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre.

Il a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir fait état des cas de sinistres et de catastrophes déplorés au cours de la semaine qui s'est achevée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation sécuritaire et opérationnelle sur différents fronts dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ainsi que de la poursuite des opérations de l'armée dans les périphéries de la ville de Kinshasa.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, intervenant comme invité au Conseil de ce jour, a brossé les développements de la conjoncture économique du pays.



Il a indiqué que l'environnement économique intérieur est marqué par la tendance à la stabilisation des principaux indicateurs macroéconomiques, tiré par les mesures de politiques économiques de la Banque Centrale du Congo.

Au cours de la première semaine de janvier 2026, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,26%, contre 0,32% une semaine plus tôt.

Cette évolution reflète l'atténuation progressive des pressions saisonnières observées en fin d'année, dans un contexte de normalisation graduelle de la demande après les festivités. Elle traduit un net ralentissement du rythme de formation des prix, témoignant d'un environnement macroéconomique plus stable.

A l'ouverture du 02 janvier 2026, le taux de change s'est établi à 2.181,39 CDF pour un dollar américain sur le marché interbancaire et à 2.310,32 CDF sur le marché parallèle. Par rapport au 26 décembre 2025, le Franc Congolais a enregistré une appréciation de 1,91% à l'interbancaire contre une dépréciation de 0,50% au parallèle. Comparativement à fin décembre 2024, la monnaie nationale s'est appréciée de 30,44% à l'indicatif et de 24,09% au parallèle.

En rythme hebdomadaire, les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise se sont bien comportés.

Le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a réitéré ses recommandations allant dans le sens du maintien d'une coordination étroite entre les politiques monétaire et budgétaire, afin de préserver la stabilité macroéconomique et le pouvoir d'achat intérieur ; et du renforcement de suivi des facteurs de liquidité susceptibles de perturber le fonctionnement des marchés en début d'année.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique du pays.

Au sujet du Choléra, le nombre des nouveaux cas a baissé de 1.381 à 1.370 cas suspects dont 11 décès, soit une létalité de 0,8% contrairement à la 51^{ème} semaine épidémiologique.



112 nouveaux cas suspects dont 2 décès ont été rapportés à Kinshasa au cours de la même période. 32 malades actifs (contre 43 cas actifs à la semaine précédente) sont pris en charge dans les Centres de Traitement Choléra de Kinshasa.

En ce qui concerne le Mpox, le nombre de nouveaux cas suspects a également baissé de 232 à 193 à la 52^{ème} semaine épidémiologique.

Face à ces épidémies, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a précisé que les actions de riposte se poursuivent pour les éradiquer avec leurs conséquences.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur du Budget

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a présenté la Loi de finances telle que promulguée, le 29 décembre 2025, par le Président de la République, après adoption en termes identiques par les deux chambres du Parlement.

Ce processus a consacré, une fois de plus, la consolidation de la discipline budgétaire engagée par le Gouvernement, ainsi que le respect des exigences de la Constitution et de la Loi relative aux finances publiques, renforçant ainsi la crédibilité de l'action publique.

Ce Budget 2026 présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à un équivalent de 22 milliards de dollars prend en compte les priorités du Gouvernement inscrites dans son Programme d'actions axé notamment sur la sécurisation du pays, la stabilisation et de la transformation structurelle de l'économie ainsi que la poursuite des politiques sociales majeures, comme la Couverture Santé Universelle et la gratuité de l'enseignement primaire, prônées par le Chef de l'Etat.

Au-delà de l'exercice annuel, le Budget 2026 s'inscrit sur une trajectoire de soutenabilité budgétaire, fondée sur une amélioration progressive de la pression fiscale. Celle-ci étant projetée à 12,5% en 2026, et correspond à des recettes courantes estimées à 13,4 milliards avec un objectif d'atteindre 17% à l'horizon de cinq ans, soit le niveau moyen observé en Afrique subsaharienne, pour des recettes courantes estimées avoisinant 26 milliards de dollars américains.



Cette trajectoire permettra, à l'horizon 2030, de dégager des marges budgétaires en vue de financer, sur ressources propres, les priorités de l'Etat.

À ce titre, au cours de cette année 2026, les administrations financières devraient doubler les efforts pour mobiliser davantage les recettes en vue de se mettre sur cette trajectoire qui permettra aisément au Gouvernement de financer ses priorités par les ressources propres.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a, par ailleurs, porté à l'attention du Conseil que le respect des procédures d'exécution du Budget s'impose à tous les ordonnateurs et gestionnaires publics en conformité avec le manuel des procédures et du circuit de la dépense publique qui garantit le respect intégral de la procédure standard tout au long de la chaîne de la dépense et le manuel des procédures des marchés publics.

Il a terminé en annonçant le lancement progressif de la déconcentration et de l'ordonnancement avec neuf (09) Ministères pilotes.

« Ils exerceront à titre pilote, les fonctions d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement de leurs dépenses, sous la régulation des crédits et le contrôle budgétaire du Ministre ayant le Budget dans ses attributions, ainsi que sous la régulation de la trésorerie assurée par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions, garantissant ainsi la cohérence globale et l'exécution budgétaire », a – t – il conclu.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur de la Formation professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a présenté au Conseil une note d'information à deux volets.

1° Evaluation du premier cycle des formations gratuites en apprentissage des métiers tant pour les dépendants des militaires et policiers que des inscrits de la première édition de la Foire de la Formation Professionnelle, organisée à Kinshasa du 24 au 26 octobre 2024.

En effet, ce première Cycle prévu en quatre étapes s'était fixé comme objectif de former gratuitement 10.000 jeunes en raison de 2.500 par session. A ce jour, les objectifs assignés ont été largement dépassés. Car, en plus des 1.500



Apprenants qui ont suivi leurs sessions à travers différents centres, du 15 février au 11 décembre 2025 auprès des Centres publics et privés agréés, 13.496 jeunes dont 9.624 hommes et 3.872 femmes ont été formés.

L'accompagnement du Gouvernement a été sollicité pour finaliser les engagements financiers liés aux opérations du Cycle finissant et le lancement du second Cycle des formations gratuites.

Par ailleurs, le Conseil a été informé du lancement des travaux de construction d'un Centre de formation professionnelle au Camp ex. Mobutu, le 11 décembre 2025, en partenariat avec l'Eglise des Saints des Derniers Jours et la Fondation Vodacom, pour l'encadrement des dépendants des militaires et policiers par l'apprentissage des métiers.

2° Elaboration de l'Annuaire national d'identification des filières prioritaire pour le développement local et la formation professionnelle.

Au terme de la Semaine de la Formation professionnelle organisée du 15 au 19 décembre 2025 en collaboration avec ENABEL, les participants ont approuvé et validé l'Annuaire national d'identification des filières prioritaires pour le développement local et la formation professionnelle.

Ce document répertorie et identifie toutes les filières classiques et innovantes suivant les spécificités de chaque province et territoire de la République Démocratique du Congo. Ceci offre l'avantage de permettre au Ministère et à tous ses services, d'orienter les filières dans tous les coins du pays en vue de résorber les besoins locaux en main-d'œuvre et de les fixer comme critères d'agrément des centres à ces niveaux.

Pour terminer, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a salué le succès de la tenue de la Conférence sino-congolaise sur la formation professionnelle le 22 décembre 2025.

Les deux parties ont convenu de déployer des dispositifs de formation mobile dès le mois d'avril 2026 et de pérenniser l'initiative. La prochaine édition est projetée pour le premier trimestre 2026.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.7. Note d'information relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a informé le Conseil de l'urgence d'appuyer et de conforter le leadership de la République Démocratique du Congo au sein de l'Autorité du Bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi (ABAKIR).

Cela passe notamment par l'apurement urgent des arriérés de contributions, le renforcement institutionnel et la consolidation de la coordination nationale.

Revenant sur les enjeux stratégiques, financiers et sécuritaires, elle a précisé que le renforcement du leadership de notre pays au sein de l'ABAKIR n'est pas seulement une question de respect des engagements internationaux. C'est aussi une opportunité stratégique pour sécuriser nos ressources hydriques, bénéficier équitablement des investissements énergétiques, affirmer notre souveraineté et notre rôle stabilisateur dans la région, et avoir une garantie que le lac Kivu et la rivière Ruzizi ne seront pas utilisés pour la déstabilisation de la sécurité du pays.

Détenteur de 57% des bassins versants du lac Kivu et de la rivière Ruzizi, notre pays, détenteur statutaire du leadership en ayant le poste de Secrétaire Exécutif de l'ABAKIR, tient à réaffirmer son rôle d'autorité régionale.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a fait le point au Conseil du rapport d'étape du Contrôle de gestion des établissements publics de l'Enseignement Supérieur et Universitaire intitulé : « *Entre responsabilités et résultats : Rapport d'Évaluation de la Gouvernance des Établissements Publics de l'ESU 2024-2025.* »

Les conclusions soutiennent que la modernisation du secteur est entravée par des pratiques de gestion obsolètes et une opacité financière persistante. Ce diagnostic sans appel confirme le besoin d'une intervention urgente sur trois (3) plans :



- ***Crise de Redevabilité*** : L'audit révèle une déconnexion entre les recettes captées et la qualité des infrastructures pédagogiques, justifiant les inquiétudes de la Haute Hiérarchie ;
- ***Dysfonctionnements organisationnels*** : La persistance de circuits de gestion opaques nuit au déploiement optimal du système LMD et fragilise l'autorité académique ;
- ***Insécurité foncière*** : Le rapport documente plusieurs cas critiques de menaces sur les actifs fonciers et immobiliers de l'Etat, nécessitant une sécurisation juridique immédiate.

Ce rapport de détail, établissement par établissement, les écarts de gestion, les responsabilités individuelles identifiées ainsi que les preuves documentaires collectées.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a rassuré de la poursuite de la mission d'assainissement entamée pour restaurer l'excellence au sein de nos Etablissements. Elle permettra d'affiner le diagnostic et d'élaborer des recommandations définitives pour une gestion optimale du secteur, conformément à la vision du Président de la République.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant du secteur des Mines

Le Ministre des Mines a présenté au Conseil le projet Mines de Fer de la grande Orientale (MIFOR) ainsi que les orientations de gouvernance qu'appelle sa mise en œuvre.

Ce projet vise à structurer, pour la première fois à l'échelle industrielle, la mise en valeur du potentiel de minerai de fer, dont les ressources cumulées sont estimées entre 15 et 20 milliards de tonnes, avec une teneur moyenne supérieure à 60%, positionnant notre pays parmi les principaux détenteurs mondiaux de ressources ferrières encore inexploitées à grande échelle.

Au-delà de l'exploitation minière, MIFOR est conçu comme un projet d'architecture économique nationale reposant sur la transformation progressive d'une ressource minérale stratégique en infrastructures souveraines, puis



recettes durables, et enfin en stabilité macroéconomique et développement territorial équilibré. La mine y joue le rôle d'instrument financier permettant à l'Etat de créer des actifs structurants de long terme.

La phase initiale du projet est dimensionnée sur une capacité de production de l'ordre de 50 millions de tonnes par an, extensible jusqu'à 300 millions de tonnes par an, à deux niveaux comparables aux grands bassins ferrifères internationaux. Cette phase intègre non seulement l'extraction du minerai mais également des unités de transformation industrielle, ainsi que la mise en place d'un corridor logistique multimodale structurant, combinant rail lourd, transport fluvial sur le fleuve Congo et accès au port en eaux profondes de Banana.

Le Ministre des Mines a aussi présenté les bénéfices chiffrés de ce projet. Les études consolidées font apparaître un investissement initial estimé à 28,9 milliards USD pour la première étape. Le modèle économique projeté sur 25 ans fait ressortir un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 679 milliards, un cash-flow net excédant 308 milliards USD, une valeur actuelle nette négative et un taux de rentabilité interne élevé, traduisant la robustesse du projet dans des hypothèses prudentes du marché.

Pour l'Etat, les retombées attendues sont substantielles et diversifiées. Après plus de 100 ans d'exploitation minière essentiellement concentrée sur le cuivre et le cobalt, le projet MIFOR marque une inflexion stratégique majeure dans le modèle extractif de la République Démocratique du Congo.

Le projet a, par ailleurs, suscité l'intérêt d'investisseurs institutionnels internationaux disposant de capacités reconnues de structuration et de financement de projet macro-économiques, constituant un signal favorable de bancabilité et de crédibilité internationale, sans préjuger des décisions souveraines de l'Etat ni de créer d'engagement juridique à ce stade.

Le Ministre des Mines a sollicité et obtenu du Conseil la mise en place d'une Commission interministérielle élargie dédiée à ce projet appelée à en assurer le pilotage stratégique, la coordination institutionnelle et la structuration progressive, dans le respect des orientations souveraines du Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.10. Note d'information relevant du secteur des Ressources Hydrauliques

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a, dans sa note d'information, entretenu le Conseil sur deux volets.

1° Le développement du site hydroélectrique de Pioka-Tombe

Ce site dispose d'un potentiel minimal estimé à 6.450 MW. Sa mise en valeur permettrait non seulement d'optimiser la gestion hydraulique du fleuve Congo en amont d'Inga et de sécuriser, à terme, la cote d'exploitation du complexe, mais également de répondre à des besoins énergétiques à plus court et moyen terme, avec des délais de réalisation nettement inférieurs à ceux de Grand Inga.

Le développement des aménagements de Pioka-Tombe répond à plusieurs enjeux majeurs pour notre pays : *(i) la sécurisation durable de l'approvisionnement électrique de Kinshasa, dont le déficit structurel dépasse actuellement 1.000 MW et continuera de croître ; (ii) le soutien à l'industrialisation nationale, notamment dans le Kongo Central et les pôles industriels connectés au réseau Inga ; (iii) l'optimisation du schéma global de développement du fleuve Congo, en préparant techniquement et stratégiquement le déploiement de Grand Inga ; et (iv) le positionnement de la RDC comme pilier énergétique régional, capable de répondre à la demande nationale et aux opportunités d'exportation à moyen et long terme.*

L'approche progressive et structurée pour la concrétisation de ce projet hydroélectrique prévoit des actions telles que la récupération des études existantes, l'organisation de la campagne de mesures topographiques et la réalisation des études de pré faisabilité ; la réalisation des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé ; ainsi que la structuration du cadre de mise en œuvre et de financement.

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour l'approbation du principe du développement de ce projet hydroélectrique et les habilitations nécessaires pour notamment le recrutement d'une firme chargée de l'actualisation des études de faisabilité de l'aménagement de Pioka-Tombe et la mobilisation des ressources financières nécessaires au financement des études, à la structuration et à la mobilisation des financements publics et privés.



2° Note relative à la réhabilitation des centrales hydroélectriques privées abandonnées ou en faillite et à l'extension de leur desserte aux populations locales.

Il s'agit de 17 centrales hydroélectriques privées dans sept provinces, constituant un patrimoine énergétique stratégique à ce jour inexploité. Leur réhabilitation représente ainsi une opportunité stratégique pour renforcer la sécurité énergétique des zones minières, améliorer l'accès à l'électricité des populations locales, valoriser les actifs publics existants et réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Pour y parvenir, le modèle économique envisagé est le recours au secteur privé par le biais des partenariats à mettre en place suivant les dispositions réglementaires en vigueur, notamment la conclusion des contrats IPP (Independent Power Producer) où l'investisseur privé investit, réhabilite et exploite les installations pour vendre l'électricité produite à un « Off-taker », Opérateur public ou privé, disposant d'un réseau de distribution, dans le cadre d'un Contrat d'Achat d'Électricité. Ce modèle va favoriser la conclusion des contrats de concession, au terme desquels il sera procédé soit à un renouvellement soit à une remise des installations à l'Etat pour des nouveaux contrats de concession.

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour non seulement les habilitations mais aussi la réalisation des actions à entreprendre ainsi que les recommandations y relatives.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.11. Note d'information relevant du secteur de la Défense, précisément des Anciens Combattants

Le Ministre Délégué près le Ministre de la Défense Nationale en charge des Anciens Combattants a informé le Conseil de la signature d'un Mémoire d'entente pour la construction de l'hôpital des Anciens Combattants.

Il a précisé que la réalisation de ce projet se fera grâce au financement des Emirats Arabes Unis qui sera aligné au titre de don, en appui aux efforts du Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans le domaine de la santé afin d'améliorer les conditions sanitaires de nos Anciens Combattants.



D'où, la nécessité de la signature dudit Mémoire d'entente (MOU) entre les Emirats Arabes Unis, représenté par leur Ministre de la Défense et la République Démocratique du Congo, représenté par le Ministre Délégué près le Ministre de la Défense Nationale en charge des Anciens Combattants.

L'accompagnement du Gouvernement a été ainsi sollicité pour franchir cette première étape en vue de déclencher le processus pour la construction de cet hôpital moderne, dans un délai raisonnable, en reconnaissance du sacrifice consenti par les Anciens Combattants sous le drapeau pour la défense de la patrie et la paix dans le monde.

Cette démarche vise à concrétiser la ferme volonté du Président de la République d'assurer une prise en charge digne et durable des Anciens Combattants, militaires retraités, invalides de guerre et leurs dépendants.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 73^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 02 janvier 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de l'Environnement

Donnant suite à la recommandation de la 73^{ème} réunion du Conseil des Ministres, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a soumis au Conseil le dossier relatif au transfert des technologies, à la signature et à l'installation du Centre de Démonstration de la Technologie et l'industrie de Juncao en République Démocratique du Congo, pour examen et approbation.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossier relevant du secteur des Travaux Publics

Le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics en mission a soumis au Conseil pour examen et approbation, le dossier lié à la préparation de construction du pont de 645 mètres de portée en béton sur la rivière Ubangi



entre Bangui et Zongo, l'aménagement des voies de raccordement de 650 mètres et 850 mètres respectivement du côté Bangui et Zongo, ainsi qu'aux dispositions à prendre pour construction du poste de frontalier juxtaposé du côté Congolais à Zongo.

Il a expliqué les différentes étapes franchies dans le cadre de la réalisation des études, du financement du projet par la Banque Africaine de Développement (BAD) et du point d'accord sur les modalités d'exécution du projet trouvé entre les Ministères des Infrastructures des deux pays.

Ce processus se déroule en parallèle et en complémentarité avec le projet d'aménagement de la route Zongo-Gemena-Akula-Lisala dans le cadre d'un financement de l'Union Européenne dont les études sont en cours de réalisation.

Considérant le fonctionnement et les avantages d'un poste de frontalier juxtaposé du côté Congolais à Zongo, conformément aux principes de la CEEAC, et la nécessité de poursuivre les préparatifs de cet important projet, le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics recommande la mise en place d'une Commission conjointe d'experts à désigner par les Ministères de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières, des Transports, Voies de Communication et désenclavement, des Finances, de l'Aménagement du Territoire, ainsi que des Affaires foncières.

Cette Commission sera chargée : (i) *de réaliser des inspections de terrain en vue de délimiter le site de construction du poste frontalier et de proposer des mesures pour sa confirmation dans le domaine public et (ii) de proposer les modalités de transfert par le Gouvernement du site du poste frontalier à la CEEAC pour son affectation à l'usage d'espace d'extraterritorialité.*

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le Projet d'Ordonnance-Loi portant



autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 17 janvier 2026.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

Commencée à 14h19', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h55'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

